



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 16620

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur l'inquietude exprimee par l'ensemble des responsables agricoles de Maine-et-Loire quant aux delais d'attente des financements de l'agriculture. Au mois de juin 1989, plus de 1 500 demandes de prêts bonifiés n'étaient pas satisfaites dans le département. L'importance et l'augmentation des delais d'attente ont de graves consequences sur le developpement de l'agriculture departementale voire meme sa perennite. Il faudrait absolument augmenter les enveloppes des prêts bonifiés et tout particulierement celle concernant les prêts MTS pour les cooperatives d'utilisation de materiel agricole. En effet, ces prêts contribuent largement a reduire les investissements individuels et, par voie de consequence, les charges de structure des exploitations, donc les couts de production. En Maine-et-Loire, on denombre pres de 9 000 adherents de CUMA, soit la moitie environ des exploitations. L'importance que represente la realisation des prêts demandes dans de meilleurs delais est vitale. Aussi, il lui rappelle qu'il avait, il y a six mois, lors de rencontres avec les responsables des organisations agricoles nationales, promis d'apurer les files d'attente des prêts bonifiés MTS pour les CUMA Il lui demande en consequence de bien vouloir respecter ses engagements et de lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour mettre un terme a une situation devenue preoccupante.

Texte de la réponse

Reponse. - Convaincu que l'organisation collective des agriculteurs est une condition de la reussite du processus d'adaptation poursuivi par l'agriculture francaise, et que les Cuma jouent a ce titre un role eminent de rationalisation des investissements et de reduction des couts de production, le ministre de l'agriculture et de la foret est particulierement sensible a cette preoccupation. L'attribution aux Cuma de financements privileges est en effet l'indispensable levier par lequel l'efficacite propre de ces structures collectives peut donner toute sa mesure. C'est pourquoi, face a l'allongement des delais de realisation des prêts speciaux constate a la fin de l'annee 1988, le Gouvernement s'etait engage a mettre en place en 1989 les moyens necessaires pour faire face aux besoins annuels de financement des Cuma et pour resorber les files d'attente accumulees depuis l'an dernier. C'est ainsi que les quotas provisoires mis en place au premier semestre de 1989 dans l'attente de la fixation definitive des enveloppes de prêts bonifiés pour 1989 avaient ete augmentes de 50 p 100 par rapport a la reference de 1988, ceci par derogation aux regles de simple reconduction pratiquees dans ces circonstances. Les montants definitifs des enveloppes de prêts bonifiés pour 1989 sont arretes depuis debut juillet. L'enveloppe des MTS-Cuma se monte a 700 MF, en hausse de 55 p 100 par rapport a l'enveloppe initiale de 1988. Cette progression tres substantielle, ainsi que l'actualisation des modalites de repartition des contingents alloues aux caisses regionales de credit agricole permettront de revenir en peu de temps a une situation normale.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16620

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 1989, page 3454